Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212902266-20251218-2025DEL0044-DE

République Française **Département du Finistère**

COMMUNE DE POULLAN SUR MER

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 décembre 2025
Date de convocation du Conseil Municipal : **09/12/2025**

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Pouvoirs : 2
Votants : 15

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal de la Commune de POULLAN SUR MER, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Madame Marie Pierre BARIOU, Maire.
Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de Monsieur Ludovic LE BIHAN et Madame Fanny ROCUET, absents excusés ayant respectivement donné procuration à Sébastien YHOMAS et Thomas TANGUY.

Monsieur Sébastien THOMAS a été élu secrétaire de séance.

ADMISSION EN NON VALEUR D'UN TITRE DE RECETTE

Madame la Maire expose que sur proposition du comptable public du 18 juillet 2025, un titre de recette devrait être admis en non-valeur devant l'impossibilité de le recouvrer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de l'admission en non valeur du titre suivant :

Titre n°421 de l'exercice 2010 concernant une facture de transport scolaire.

La somme devra être inscrite au budget 2025 au compte 6541.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme.
La Maire,
Marie Pierre BARIOU

